

# Demenagement forcé par mes parents

Par alicia, le 15/08/2011 à 11:49

Bonjour,

j'ai 17 ans et j'aurais 18 ans seulement l'annee prochaine mais mes parents on soudainement decider de retourner vivre en corse et je refuse de les suivre. Mon pere m'oblige a partir avec eux mais j'ai tout la ou je suis est ce qu'une loi peut me permettre de ne pas les suivre ? Svp

#### Par mimi493, le 15/08/2011 à 12:57

Vous êtes mineur, vous vivez là où vos parents vous disent de vivre.

Si vous travaillez, si vous avez un salaire vous permettant de louer votre propre logement et d'assurer seul votre entretien, vous pouvez voir avec vos parents pour qu'ils fassent une demande d'émancipation.

Si vous n'avez pas de quoi subvenir seul à vos besoins ou qu'ils refusent l'émancipation (ou vous laissez seul), vous vivez avec vos parents et les suivez quand ils décident d'aller vivre ailleurs.

### Par cocotte1003, le 16/08/2011 à 05:11

Bonjour, il est bien évident qu'etant mineur vous devez vous conformer aux décisions de vos parents. Vous comptiez rester en farnce mais comment comptiez vous vous débrouiller pour

vous loger, nourrir...... cordialement

### Par mimi493, le 16/08/2011 à 10:45

[citation] Vous comptiez rester en farnce[/citation] hum ... La Corse est en France ... la géographie n'est plus enseignée ? :)

## Par Melanie555, le 16/08/2011 à 11:47

[citation]...rester en farnce...[/citation]

si vous voulez vraiment marquer la différence, parlez du "continent" ... rires

### Par corimaa, le 16/08/2011 à 11:59

[citation]Vous comptiez rester en [fluo]farnce[/fluo][/citation] Connais pas ce pays moi :)))